

Paris, le

06 MAI 2009

200900324014

Monsieur le Sénateur,

Consciente de l'urgence qui s'attache à la mise en service d'un centre pénitentiaire moderne et de capacité suffisante dans l'agglomération orléanaise, j'ai demandé que soient étudiées des modalités de réalisation et de financement permettant de réduire au minimum les délais nécessaires à ce projet.

Les recherches de sites possibles menées sous l'égide du préfet de région permettent effectivement d'avancer maintenant rapidement. Je souhaite donc vous apporter des éléments sur le calendrier de réalisation de la future prison de Saran.

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice en charge de ce projet a d'ores et déjà entamé les études techniques préalables au dossier de déclaration d'utilité publique et de consultation des entreprises. L'arrêté d'utilité publique pourrait donc être prononcé au 1er trimestre 2010, et une acquisition foncière du terrain être envisagée au 2ème trimestre de la même année.

En parallèle, il est prévu de lancer la consultation de groupements architectes/entreprises selon la procédure de « conception-réalisation » dès l'été 2009.

Après une notification du marché au 2ème trimestre 2010 suivie d'une phase de conception, le démarrage des travaux pourrait donc être effectif au 2ème trimestre 2011.

L'achèvement de l'établissement pourra donc bien être envisagé au cours de l'année 2013 conformément à l'annonce faite par le Président de la République.

Souhaitant que ces précisions répondent à votre attente en termes de délai global pour cette opération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à Vous



Rachida DATI

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Sénateur du Loiret
SENAT
15, rue Vaugirard
75006 PARIS